

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UN ACTE DÉSIGNÉ COMME PRIORITAIRE

Propriété sise dans le prolongement de la rue des Godets (partie du lot 6 333 684 - lots projetés 6 362 112 à 6 362 114 et 6 362 120) secteur Saint-Étienne-de-Lauzon

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest qui se tiendra le **mercredi 20 mai 2020, à 18 h 30**, en *huis clos* et par visioconférence, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme dans le cadre d'une opération cadastrale à l'intérieur du périmètre d'urbanisation :
 - dans un secteur où les terrains sont desservis, la distance minimale entre la ligne des hautes eaux d'un cours d'eau et le prolongement de la rue des Godets (lot projeté 6 362 120) à 40,09 mètres, au lieu de 45 mètres ;
 - les profondeurs minimales de terrains desservis pour de l'habitation unifamiliale isolée, localisés à moins de 100 mètres d'un cours d'eau, mesurées à partir de la ligne des hautes eaux d'un cours d'eau, pour les lots projetés 6 362 112, 6 362 113 et 6 362 114 à, respectivement, 40,09 mètres, 42,09 mètres et 44,51 mètres, au lieu de 45 mètres;

tel que prescrit par les articles 259 et 267 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Cette demande a été désignée par le conseil d'arrondissement de la Ville, lors de sa séance du 22 avril 2020, à titre d'**acte désigné comme prioritaire**, par la résolution CACCO-2020-00-47, conformément à l'*Arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux* en date du 22 mars 2020. Conformément à cet arrêté, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel du conseil d'arrondissement, **est remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du **5 mai 2020 au 19 mai 2020**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (remplir le [formulaire](#)) sur cette demande de dérogation mineure et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis.

Donné à Lévis, le 5 mai 2020

(Signé) Hélène Jomphe

Hélène Jomphe, chef de service



Objet :

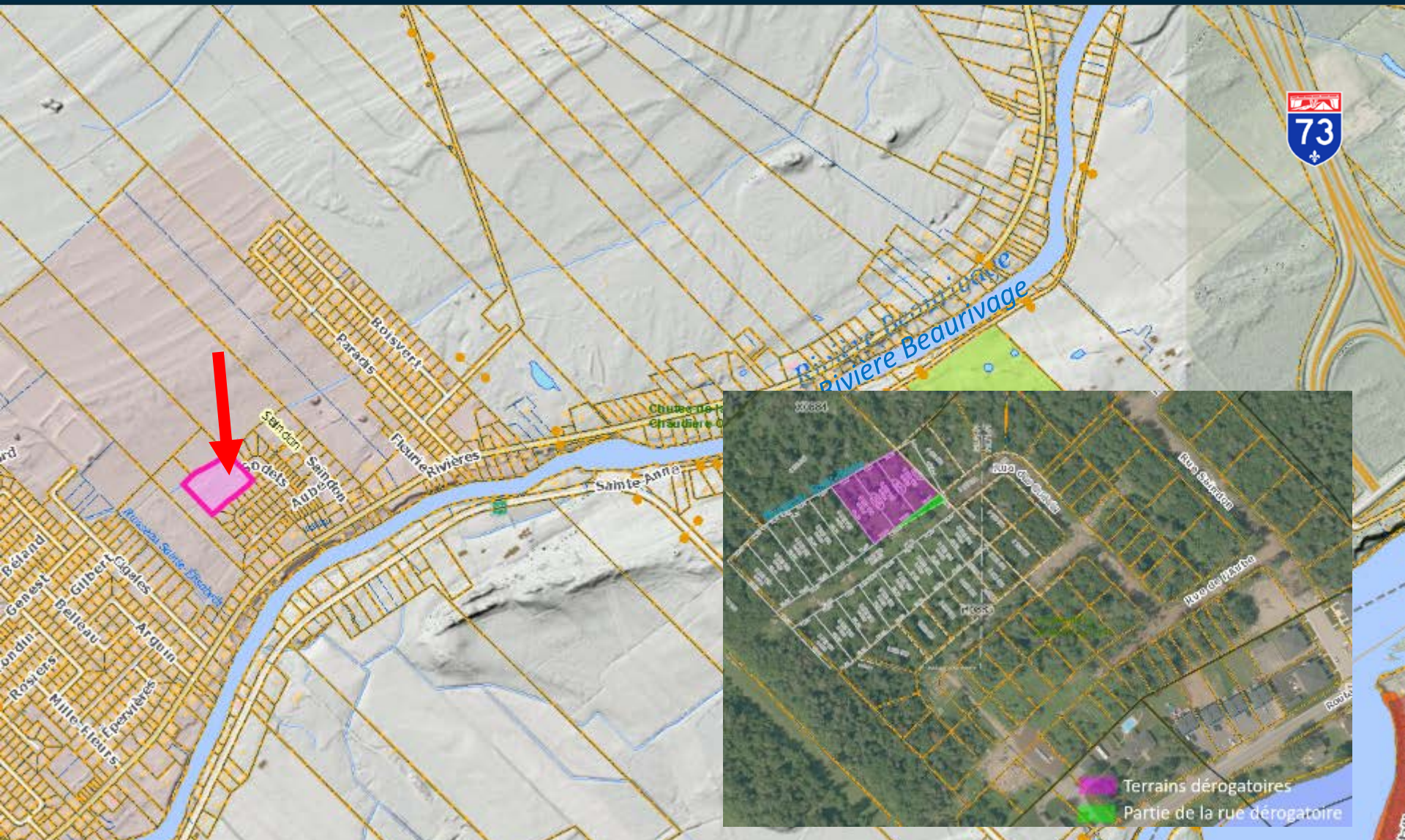
Demande de dérogation mineure – Distance entre une rue et un cours d'eau – Profondeurs de terrains desservis – Prolongement de la rue des Godets, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon, partie du lot 6 333 684 (lots projetés 6 362 112 à 6 362 114 et 6 362 120).

Informations

Dispositions règlementaires : **Rue et terrains à l'intérieur du périmètre d'urbanisation près d'un cours d'eau**

Disposition	Prescription	Demandé	Impact
Distance minimale entre la ligne des hautes eaux d'un cours d'eau et une rue, dans un secteur où les terrains sont desservis	45 mètres	40,09 mètres (lot 6 362 120, rue des Godets)	4,91 mètres
Profondeur minimale d'un terrain desservi pour de l'habitation unifamiliale isolée, localisés à moins de 100 mètres d'un cours d'eau, mesurées à partir de la ligne des hautes eaux d'un cours d'eau	45 mètres	40,09 mètres (lot 6 362 112)	4,91 mètres
		42,09 mètres (lot 6 362 113)	2,91 mètres
		44,51 mètres (lot 6 362 114)	0,49 mètre

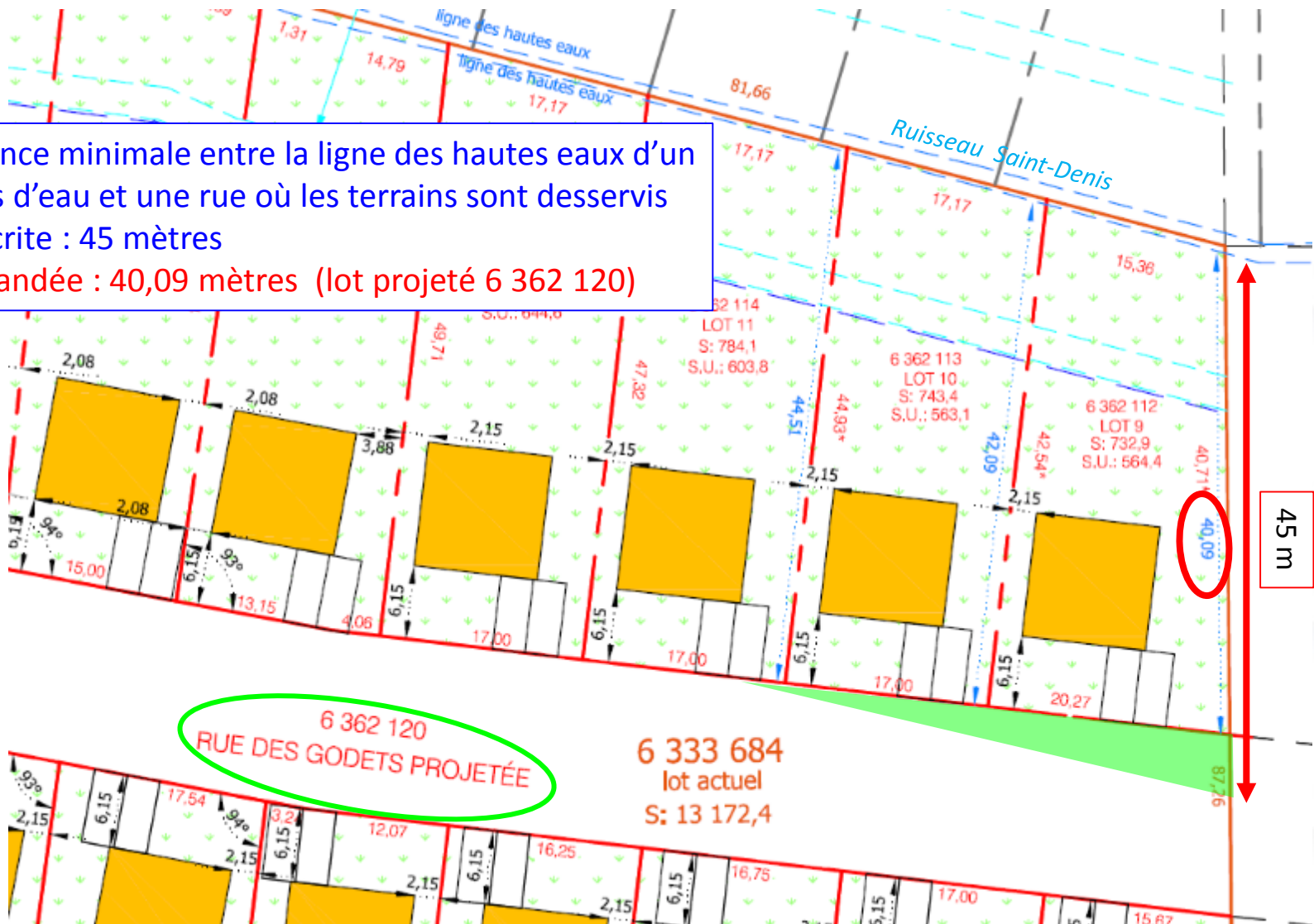
N'est pas situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.



Immeuble visé - Localisation

Distance minimale entre la ligne des hautes eaux d'un
 cours d'eau et une rue où les terrains sont desservis
 Prescrite : 45 mètres

Demandée : 40,09 mètres (lot projeté 6 362 120)

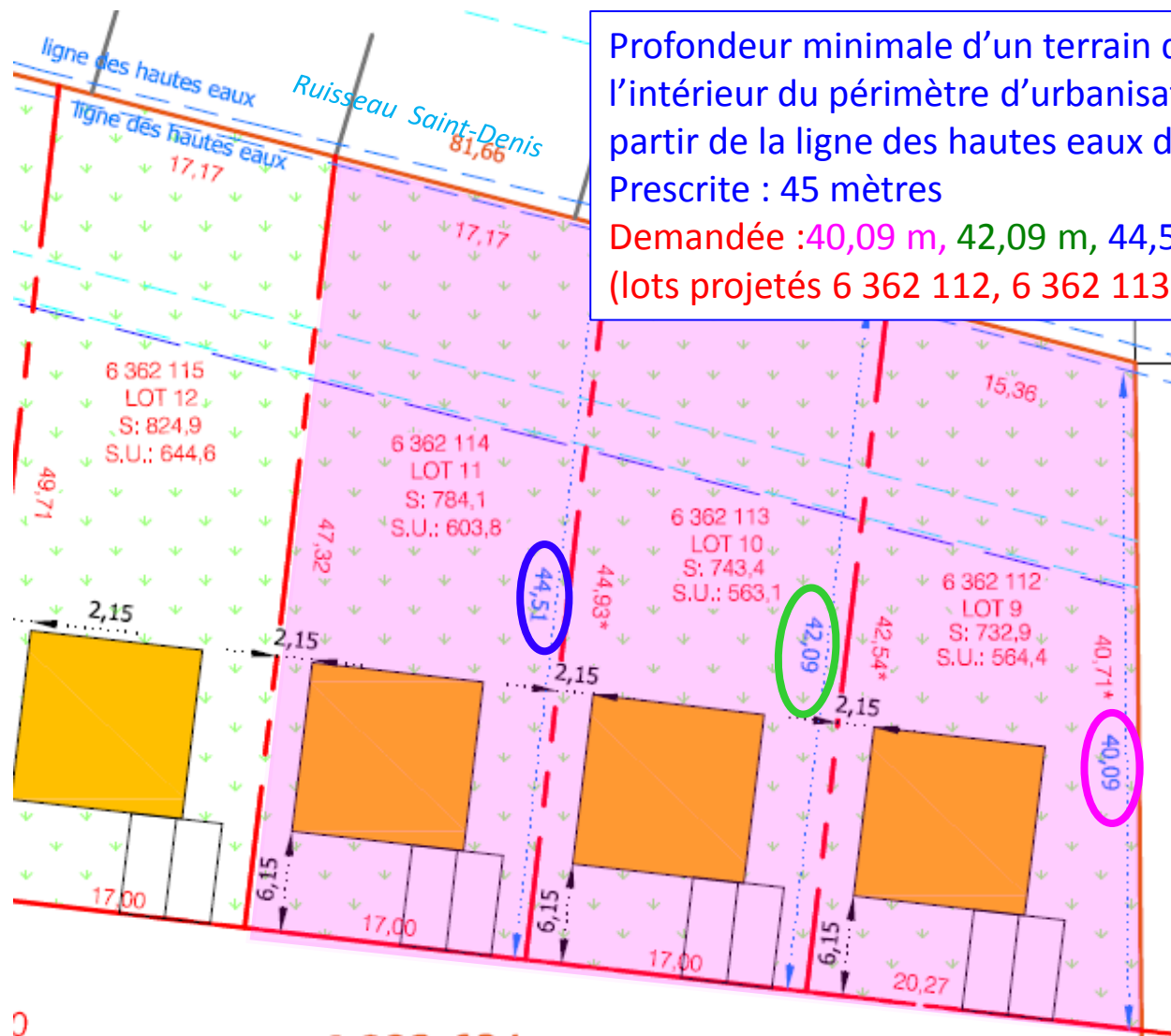


45 m

40,09

6 362 120
RUE DES GODETS PROJÉTÉE

6 333 684
lot actuel
S: 13 172,4



Profondeur minimale d'un terrain desservi, à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, mesurée à partir de la ligne des hautes eaux d'un cours d'eau Prescrite : 45 mètres
 Demandée : 40,09 m, 42,09 m, 44,51 m
 (lots projetés 6 362 112, 6 362 113 et 6 362 114)

